

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

**Présents** : M. Pierre ROGÉ, M. José ARMENGOL, Mme Thérèse BADOSA, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme Marie-Renée ESCARO, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, Mme Patricia SENEGA DUPRE.

**Excusés** : M. Jean ALSINA donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ, M. François BONNEAU, M. Claude COSTA donne pouvoir à M. Jean-Marie CAYUELA, M. Henri SANCHEZ donne pouvoir à M. José ARMENGOL.

**Secrétaire de séance** : Mme Evelyne DECROCK.

C'est avec une profonde émotion que Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Dany BIBI est décédée ce matin. Le Conseil Municipal observe une minute de silence en guise d'hommage.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## **1. Extension du groupe scolaire Joseph Dauriach – Dossier de consultation des entreprises – Marché Travaux**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire Joseph Dauriach, création de 3 salles de classe et leurs annexes, il convient de lancer un Marché de travaux.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises relatif au Marché de travaux.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le DCE tel que présenté et autorise Monsieur Le Maire à engager la procédure de passation du Marché de travaux pour la réalisation de l'extension du groupe scolaire.

## **2. Création du giratoire au carrefour des routes départementales 40 et 22D Mission « Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé »**

Une consultation a été lancée afin de désigner le bureau d'études pour la mission « SPS ».

La Commune a reçu 4 propositions :

- APAVE pour un montant de 1.200,00 € HT,
- B.E.G. pour un montant de 1.191,08 € HT,
- SOCOTEC pour un montant de 1.024,00 € HT,
- QUALICONSULT pour un montant de 1.500,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'études SOCOTEC.

## **3. Droit de préemption sur la zone 6NAb du POS valant PLU : Délégation du Maire**

La zone 6NAb du POS valant PLU de la Commune a fait l'objet d'un Permis d'Aménager « La Colline des Poètes » par arrêté du 30 juillet 2014.

Les terrains figurant dans cette zone sont soumis à l'exercice par la Commune du droit de préemption.

Afin de ne pas retarder les ventes des terrains de ce lotissement Monsieur Le maire explique que le Conseil Municipal peut donner délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans la zone 6NAb du POS valant PLU ayant fait l'objet du Permis d'Aménager « La Colline des Poètes » par arrêté du 30 juillet 2014.

#### **4. Location des salles communales aux particuliers – Conditions de prêt – Fixation des tarifs**

Monsieur Le Maire explique que la Commune de LATOUR BAS ELNE met à disposition des habitants de la Commune la salle des fêtes, la salle multimédia, la salle Sant Galdric pour que ces derniers puissent organiser des réceptions à caractère privé.

Monsieur Le Maire expose que l'utilisation de ces salles municipales nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité d'une part et engendre des coûts de fonctionnement importants : entretien, chauffage, nettoyage...

Il propose donc de fixer les conditions de prêt de ces salles aux particuliers et de déterminer le tarif de la redevance pour la location et le montant de la caution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DIT que la mise à disposition des salles communales est strictement réservée aux personnes domiciliées dans la Commune,
- DIT que le nombre maximum de fois par année civile où les familles demeurant à LATOUR BAS ELNE pourront bénéficier du prêt de ces salles est fixé à deux pour l'ensemble des salles,
- DÉCIDE que le prêt d'une salle pour un mariage et uniquement pour cet événement s'effectuera à titre gratuit pour les habitants de la Commune,
- ADOPTE les tarifs de location et le montant de la caution selon les barèmes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

SALLES	TARIF LOCATIONS	CAUTION
Salle des Fêtes	150,00 €	500,00 €
Salle Multimédia - Sud Roussillon	150,00 €	500,00 €
Salle Sant Galdric	80,00 €	500,00 €

- DIT que la réservation sera effective après règlement du montant complet de la location,
- DIT que la caution devra être versée lors de l'Etat des lieux au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.  
Le chèque de caution sera rendu au locataire après encaissement du paiement de la location de la salle si les dispositions de location de la salle ont été respectées, et si aucune dégradation n'a été constatée.
- DIT que les tarifs de location des salles communales seront fixés chaque année.
- DIT que la recette sera inscrite au Budget compte 752.

#### **5. DIA**

Vente Maison BERNARD Micheline – 20 avenue André Malraux.

Vente Maison GARCIA – 7 impasse de la Sardane.

Pas de préemption du Conseil Municipal.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Le Maire rappelle les permanences de chaque élu lors du second tour de scrutin des élections départementales le 29 mars 2015.

Le Secrétaire de Séance